



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cinéma

Question écrite n° 94301

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les bandes annonces et les publicités diffusées au cinéma avant les films. Lorsqu'il s'agit de films destinés aux enfants, par exemple recommandés à partir de cinq ans, il s'avère que les bandes annonces de films à venir et les publicités diffusées avant le film ne sont pas toujours destinées elles aussi à un très jeune public. Aussi elle lui demande s'il existe une réglementation dans la matière afin de limiter la diffusion de certaines bandes annonces de film et de certaines publicités parfois comportant des images violentes ou « aguichantes » avant des films notamment pour jeunes enfants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de protéger les enfants contre les images susceptibles de heurter leur sensibilité, en particulier celles des bandes-annonces. L'exploitation de bandes-annonces en salles est soumise à l'obtention d'un visa d'exploitation délivré après avis de la commission de classification des oeuvres cinématographiques. Ce visa, distinct de celui délivré pour les films que ces bandes-annonces sont destinées à promouvoir, peut être assorti de mesures de restriction : interdictions aux mineurs de moins de 12, 16 ou 18 ans. Lorsqu'une bande-annonce fait l'objet d'une telle interdiction, celle-ci ne peut être projetée que lors de séances dont le film principal est lui-même interdit à une tranche d'âge identique, voire supérieure.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94301

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5050

Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6818